

ÉPREUVE D'ÉTAT DU DCG : UE 9 – Introduction à la comptabilité



Corrigé

Remarque préalable : Le corrigé proposé par Comptalia est plus détaillé que ce que l'on est en droit d'attendre d'un candidat dans le temps imparti pour chaque épreuve.

À titre pédagogique, le corrigé comporte donc parfois des rappels de cours, non exigés et non exigibles dans le traitement du sujet.

Dossier 1 : Normalisation comptable (2 points)

Base documentaire : document 1

Question 1	
1.1	Identifier et hiérarchiser, parmi les sources du droit comptable, celle relative au document 1.

Le document 1 est issu de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui est chargé de fixer les normes de la comptabilité française.

L'ANC est chargée de :

- l'élaboration des règlements et des prescriptions comptables générales et sectorielles que doivent respecter les personnes physiques ou morales soumises à l'obligation légale d'établir des documents comptables conformes aux normes de la comptabilité privée ;
- l'émission d'avis sur toute disposition législative ou réglementaire contenant des mesures de nature comptable nationale ou internationale.
- la coordination et la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable.

L'ANC est donc dans son rôle lorsqu'elle émet des "Recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020".

Question 2

1.2	Identifier et décrire le principe comptable sur lequel s'appuie l'ANC dans l'article 512-4 du PCG.
------------	---

L'ANC s'appuie sur le principe de l'indépendance des exercices.

Selon ce principe, les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice comptable qui les concerne et, en cas de besoin, des comptes de régularisation doivent être utilisés.

Question 3	
1.3	Expliquer le choix du compte préconisé par l'ANC pour comptabiliser cette aide du Fonds de solidarité. Dans quel exercice comptable devra-t-elle être comptabilisée ?

Les subventions d'exploitation sont attribuées aux entreprises pour :

- compléter leurs recettes d'exploitation ;
- et/ou
- compenser des charges d'exploitation.

Lors de l'octroi de ces subventions d'exploitation on doit les comptabiliser en produit. Donc on n'attend pas la réception des fonds pour comptabiliser ces subventions. Dans le cas présent la subvention doit être comptabilisée en 2020.

Cette aide du Fonds de solidarité présente des caractéristiques qui permettent de l'assimiler à une subvention d'exploitation avec en particulier le fait que cette aide n'est pas remboursable.

Dossier 2 : Opération courantes (9,5 points)

Base documentaire : documents 2 et 3

Première mission

Question 1	
2.1	Identifier et définir les réductions figurant dans la facture n° 6048.

La remise de 5 % qui figure sur cette facture fait partie des réductions commerciales accordées en raison de l'importance d'une vente ponctuelle et/ou de la qualité du client.

L'escompte financier de 1% qui figure sur cette facture est une réduction à caractère financier accordée à un client qui règle avant la date de règlement prévue dans les conditions générales de vente (prévues par contrat).

Question 2	
2.2	Évaluer et comptabiliser les opérations qui figurent sur le document 2.

		03/06/2019		
4091	Fournisseurs : avances et acomptes versés sur commandes		240,00	
44566	TVA déductible sur autres biens et services : (240,00/1,20) * 0,20		40,00	
44585		TVA sur encaissements à régulariser		40,00
512		Banque		240,00
Enregistrement de l'acompte versé au garagiste Gilbert par chèque n° 065421.				
		10/06/2019		
607	Achats de marchandises		5 700,00	
4096	Fournisseur - Créances sur emballages à rendre		100,00	
44566	TVA déductible sur autres biens et services		564,30	
765		Escompte obtenu		57,00
401		Fournisseurs		6 307,30
Enregistrement facture n° 6048 du fournisseur Jardiland.				
		14/06/2019		
S'agissant d'un devis, aucune écriture à passer car la remise de ce document au client n'a pas d'impact sur le patrimoine de l'entreprise.				
		17/06/2019		
401	Fournisseurs		762,30	
765	Escompte obtenu		7,00	
607		Achats de marchandises		380,00
6097		RRRO/achats de marchandises		320,00
44566		TVA déductible sur autres biens et services		69,30
Enregistrement facture d'avoir n° AV60481 du fournisseur Jardiland => cf renvoi (1)				

Remarque.

Compte tenu de l'énoncé, il eut été possible de passer l'écriture suivante :

		17/06/2019		
401	Fournisseurs		765,82	
765	Escompte obtenu		3,80	

607	Achats de marchandises	380,00
6097	RRRO/achats de marchandises	320,00
44566	TVA déductible sur autres biens et services	69,62
	Enregistrement facture d'avoir n° AV60481 du fournisseur Jardiland => cf renvoi (2)	

22/06/2019

401	Fournisseurs	56,80	
6136	Mali sur emballages	16,00	
44566	TVA déductible sur autres biens et services (3,20 + 4,00)	7,20	
60265	Achat d'ERNI	20,00	
4096	Fournisseur - Créances sur emballages à rendre		100,00
	Enregistrement facture d'avoir n° AV60482 du fournisseur Jardiland => cf renvoi (3)		
26/06/2019			
411	Clients	588,00	
665	Escompte accordé	10,00	
44585	TVA sur encaissements à régulariser		98,00
706	Prestations de services		500,00
	Enregistrement facture de vente n° 615 au client NEXIS => cf renvoi (4)		
29/06/2019			
512	Banque	588,00	
44585	TVA sur encaissements à régulariser	98,00	
44571	TVA collectée		98,00
411	Clients		588,00
	Enregistrement règlement de la facture de vente n° 615 client NEXIS		
30/06/2019			
421	Personnel - Rémunérations dues (4 800,00 - 1 120,00)	3 680,00	
512	Banque		3 680,00
	Enregistrement avis de débit n° VIR612.		

(1) => Présentation simplifiée de la facture d'avoir n° AV60481 du fournisseur Jardiland en appliquant l'escompte après la remise complémentaire.

Montant brut HT de l'avoir : 200,00 * 2,00	400,00
- Remise 5 %	- 20,00

Solde	380,00
+ Remise supplémentaire	+ 320,00
Solde	700,00
- Escompte 1,00 %	- 7,00
Net financier en votre faveur	693,00
+ TVA sur marchandises (10 %)	69,30
Montant TTC en votre faveur	762,30

(2) => Présentation simplifiée de la facture d'avoir n° AV60481 du fournisseur Jardiland en appliquant l'escompte uniquement après la remise de 5 %.

Montant brut HT de l'avoir : 200,00 * 2,00	400,00
- Remise 5 %	- 20,00
Net commercial en votre faveur	380,00
- Escompte 1,00 %	- 3,80
+ Remise supplémentaire	+ 320,00
Net financier en votre faveur	696,20
+ TVA sur marchandises (10 %)	69,62
Montant TTC en votre faveur	765,82

(3) => Présentation simplifiée de la facture d'avoir n° AV60482 du fournisseur Jardiland.

Déconsignation HT de 8 palettes rendues	8 * 10,00	80,00
+ Déconsignation HT de 2 palettes non rendues	2 * 10,00	+ 20,00
- Retenue sur mali HT	8 * (10,00 - 8,00)	- 16,00
- TVA sur mali des 8 palettes rendues	16,00 * 0,20	- 3,20
- Ventes des 2 palettes non rendues	2 * 10,00	- 20,00
- TVA sur ventes des 2 palettes non rendues	20,00 * 0,20	- 4,00
Montant TTC en votre faveur		56,80

(4) => Présentation simplifiée de la facture de vente n° 615 au client NEXIS

Montant brut HT	500,00
Net commercial	500,00
- Escompte 2,00 %	- 10,00
Net financier	490,00
+ TVA sur marchandises (20 %)	98,00
Montant TTC	588,00

Deuxième mission

Question 3

2.3 Évaluer la TVA due ou le crédit de TVA pour le mois de juillet 2020.

TVA collectée du mois de juillet	2 850,00
- TVA déductible sur biens et services du mois de juillet	- 850,00
- TVA déductible sur immobilisation du mois de juillet	- 400,00
- Crédit de TVA à reporter	- 200,00
= TVA à décaisser au titre du mois de juillet	1 400,00

Question 4

2.4 Comptabiliser l'écriture de liquidation de la TVA pour le mois de juillet 2020.

31/07/N

44571	État - TVA collectée		2 850,00	
44566		État - TVA déductible sur autres biens et services		850,00
44562		État - TVA déductible sur immobilisations		400,00
44567		Crédit de TVA à reporter		200,00
44551		TVA à décaisser		1 400,00
Enregistrement de la liquidation de la TVA du mois de juillet.				

Dossier 3 : Opération d'investissement et de financement (4,5 points)

Base documentaire : documents 4 et 5

Première mission

Question 1

3.1 Identifier et justifier la nature comptable de la mini-pelle et de l'entrepôt.

Selon le PCG, une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

La mini-pelle, achetée par l'entreprise, et l'entrepôt, construit par l'entreprise pour elle-même, respectent donc la définition d'une immobilisation corporelle.

Question 2	
3.2	Qualifier et évaluer les valeurs d'entrée de la mini-pelle et de l'entrepôt dans le patrimoine de la SASU JARDINPEC.

- Valeur d'entrée de la mini-pelle

La valeur d'entrée des immobilisations acquises correspond à leur coût d'acquisition.

Prix d'achat HT de l'immobilisation (Après rabais, remise, ristourne et escompte => Net financier) + Frais accessoires HT nécessaires à la mise en état d'utilisation
= Valeur d'entrée de l'immobilisation à leur coût d'acquisition

Net financier	33 858,00
+ Gravage et tatouage en cas de vol	80,00
+ Forfait de préparation de la mini-pelle	120,00
Valeur d'entrée de la mini-pelle au coût d'acquisition	34 058,00

- Valeur d'entrée de l'entrepôt

La valeur d'entrée des actifs créés par l'entreprise correspond à leur coût de production.

Coût d'achat des matières consommées pour la construction de + charges directes de production + charges indirectes de production rattachables à cette production
Valeur d'entrée des actifs créés par l'entreprise

Coût de la main d'œuvre directe	5 000,00
+ Coût de la main d'œuvre indirecte	1 000,00
+ Matières premières utilisées pour la construction de l'entrepôt	12 500,00
Valeur d'entrée de l'entrepôt créé par l'entreprise	18 500,00

Question 3	
3.3	Comptabiliser les opérations de ce document.

15/05/2020

213	Construction		18 500,00	
722		Production immobilisée - Immobilisations corporelles		18 500,00

	Enregistrement de la construction de l'entrepôt pour l'entreprise JARDINPEC elle-même.		
--	--	--	--

Deuxième mission

Question 4	
3.4	Comptabiliser la mise à disposition des fonds empruntés le 1^{er} juillet 2020.

01/07/2020

512	Banque		40 000,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit			40 000,00
	Avis de crédit n°486A.			

Question 5	
3.5	Présenter les calculs des intérêts et du remboursement du capital intervenus au cours de l'exercice 2021.

Intérêts = Capital restant dû * Taux d'intérêt

Soit au 1/07/2021 : 40 000,00 € * 3 % = 1 200 €

Annuité = Intérêts + Remboursement capital

Dans le cas d'un remboursement d'un emprunt par annuités constantes, le remboursement du capital est calculé en faisant : annuité constante (calculée au 1er jour) - intérêts.

=> soit au 01/07/2021 : 10 761 - 1 200 = 9 561 €

Question 6	
3.6	Comptabiliser le paiement de l'annuité correspondant à l'exercice 2021.

01/07/2021

164	Emprunts auprès des établissements de crédit		9 561,00	
661	Intérêts des emprunts et dettes assimilés		1 200,00	
512	Banque			10 761,00
	Règlement de la 1 ^{ère} annuité de l'emprunt.			

IMPORTANT
VOUS CHOISISSEZ DE TRAITER L'UN DES DEUX DOSSIERS 3 OU 4 AU CHOIX
Ainsi, vous traiterez soit le dossier 4, soit le dossier 5

Dossier 4 au choix : Opération d'inventaire et environnement numérique (4 points)

Base documentaire : documents 6 et 7

Première mission

Question 1	
4.1	Évaluer et comptabiliser toutes les écritures d'inventaire que vous jugerez nécessaires, relatives au véhicule cédé.

31/12/2020			
471	Compte d'attente		4 800,00
775		PCEA	4 000,00
44571		État - TVA collectée	800,00
	Annulation du compte d'attente à la suite de la cession du véhicule de transport.		
31/12/2020			
28182	Amortissements du matériel de transport (13 500,00 + 3 300,00)		16 800,00
675	VCEAC		1 200,00
2182		Matériel de transport	18 000,00
	Solde du compte de matériel de transport cédé.		

Question 2	
4.2	Évaluer et comptabiliser les écritures relatives aux dépréciations sur titres nécessaires à la clôture 2020. Justifier ces écritures à l'aide d'un principe comptable.

- **Actions Calbernia**

Valeur d'inventaire des actions Calbernia au 31/12/N = (100 - 60) * 28,00 = 1 120,00 €

Valeur d'entrée des actions Calbernia au 31/12/N = $(100 - 60) * 30,00 = 1\ 200,00\ €$

La valeur d'inventaire est < à la valeur d'entrée => Fin 2020 la dépréciation de ces actions doit être de :

$$1\ 200,00 - 1\ 120,00 = 80,00\ €$$

Fin 2019 une dépréciation de 100,00 € a été constituée => $100 * (30,00 - 29,00)$

Donc fin 2020 il faut diminuer les dépréciations existantes de 20,00 € => $100,00 - 80,00$

- Actions Eructis

Valeur d'inventaire des actions Eructis au 31/12/N = $(50 - 30) * 140,00 = 2\ 800,00\ €$

Valeur d'entrée des actions Eructis au 31/12/N = $(50 - 30) * 150,00 = 3\ 000,00\ €$

La valeur d'inventaire est < à la valeur d'entrée => Fin 2020 la dépréciation de ces actions doit être de :

$$3\ 000,00 - 2\ 800,00 = 200,00\ €$$

Fin 2019 ces actions n'existaient pas dans le portefeuille de l'entreprise, donc aucune dépréciation n'avait été constituée.

Donc fin 2020 il faut enregistrer une dépréciation de 200,00 €.

- Écritures comptables

		31/12/2020	
2973	Dépréciations des TIAP	20,00	
78662	Reprises sur dépréciations des immobilisations financières		20,00
Enregistrement de la reprise de dépréciations sur les TIAP Calbernia.			
		31/12/2020	
68662	Dotations aux dépréciations des immobilisations financières	200,00	
2973	Dépréciations des TIAP		200,00
Enregistrement de la dotation des dépréciations sur les TIAP Eructis.			

- Justification des écritures à l'aide d'un principe comptable

Le principe comptable qui s'applique est le principe de prudence.

Ce principe consiste à anticiper toute perte probable, dès que cette perte est envisagée, et ne pas tenir compte des profits, même s'ils sont probables, avant qu'ils ne soient réalisés.

Question 3

4.3	Évaluer et comptabiliser les écritures que vous jugerez nécessaires, relatives à la créance du client DELOBEL et à l'amortissement du nouveau matériel.
------------	--

- Suivi créance client DELOBEL

Le client DELOBEL doit être enregistré en client douteux et la dépréciation doit être de :

=> $(4\,800,00/1,020) * 0,30 = 1\,200,00$

		31/12/2020		
416	Clients douteux		4 800,00	
411		Créances clients		4 800,00
Enregistrement du client DELOBEL en clients douteux.				
		31/12/2020		
68174	Dotations aux dépréciations des créances		1 200,00	
4916		Dépréciation des comptes clients		1 200,00
Enregistrement de la dépréciation sur le client DELOBEL.				

- Amortissement du nouveau matériel

L'amortissement fin 2020 doit être de : $1\,200,00 * 1/4 * 120/360 = 100,00 \text{ €}$

		31/12/2020		
68112	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles		100,00	
28155		Amortissement de l'outillage industriel		100,00
Enregistrement de la dotation aux amortissements de la tronçonneuse.				

Deuxième mission

Question 4	
4.4	Distinguer le traitement comptable réservé aux comptes de gestion de celui appliqué aux comptes de bilan qui permettront de basculer de l'exercice 2020 à celui de 2021.

- Clôture des comptes de gestion

Après toutes les écritures d'inventaire l'entreprise doit solder (clôturer) tous les comptes de charges et de produits pour déterminer le résultat de l'exercice.

Donc les comptes débiteurs sont crédités et les comptes créditeurs sont débités. L'écriture, pour solder les comptes de gestion, est équilibrée directement soit par le crédit du compte 120 "Résultat de l'exercice (Bénéfice) ou le débit du 129 "Résultat de l'exercice (Perte).

- Clôture des comptes de bilan

Après avoir clôturé les comptes de gestion il est indispensable de procéder à la clôture des comptes du bilan de l'exercice N et à la réouverture des comptes de bilan l'exercice N+1.

Dans le "monde réel", les logiciels génèrent automatiquement ces écritures.

Question 5	
4.5	Expliquer les obligations légales relatives à la transmission du FEC.

Les entreprises qui tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés doivent, en cas de contrôle, la présenter à l'administration fiscale sous forme de fichiers dématérialisés. Pour cela, elles doivent établir un fichier des écritures comptables (FEC) au titre de chaque exercice.

Si la gestion de la comptabilité de l'entreprise est effectuée par un expert-comptable, ce dernier établira le fichier conformément à toutes les règles en vigueur.

Le format du fichier est imposé par l'administration fiscale.

Dossier 5 au choix : Opération d'inventaire

Opération d'inventaire : Stocks et régularisation diverses (4 points)

Base documentaire : documents 8 et 9

Première mission

Question 1	
5.1	Comptabiliser au 31/12/2020 toutes les écritures d'inventaire relatives aux stocks.

		31/12/2020		
6031	Variation des stocks des matières premières	250,00		
31			Stocks de matières premières	250,00
	Annulation des SI de matières 1ères.			
		31/12/2020		
391	Dépréciations des stocks de matières 1ères	50,00		
78173			Reprises sur dépréciations des stocks et en-cours	50,00
	Reprise de la dépréciation sur stocks de matières 1ères.			
		31/12/2020		
6037	Variation des stocks de marchandises	1 200,00		
37			Stocks de marchandises	1 200,00
	Annulation des SI de marchandises			
		31/12/2020		
37	Stocks de marchandises	1 400,00		
6037			Variation des stocks de marchandises	1 400,00
	Création des SF de marchandises.			

		31/12/2020		
397	Dépréciations des stocks de marchandises.		200,00	
78173	Reprises sur dépréciations des stocks de marchandises			200,00
	Reprise de la dépréciation sur stocks de marchandises.			
		31/12/2020		
68173	Dotations aux dépréciations des stocks de marchandises		400,00	
397	Dépréciations des stocks de marchandises			400,00
	Enregistrement de la dépréciation sur stocks de marchandises.			

Question 2

5.2	Indiquer et justifier l'impact des écritures de variation de stock sur le résultat de l'exercice 2020.
------------	---

- Principe

Il faut intégrer la variation de stocks de marchandises et de matières 1ères dans les charges car c'est la consommation de marchandises et de matières 1ères qui est à considérer comme une charge et non uniquement les achats de marchandises ou de matières 1ères au sens strict !

- Application au stock de matières 1ères

Le stock initial était de 250 € et le stock final = 0, donc l'entreprise a consommé sur 2020, 250 € en plus des achats effectués à la suite de ce déstockage (prélèvement sur le stock).

L'annulation du stock initial par le débit du compte 6031 permet d'augmenter la charge et donc de réduire d'autant le résultat de l'exercice.

- Application au stock marchandises

Le stock initial était de 1 200 € et le stock final de 1 400 €, la consommation de l'exercice est donc plus faible de 200 € par rapport aux achats de l'année à la suite de ce stockage.

Les écritures des variations des stocks (débit du compte 6037 de 1 200 € et crédit du même compte pour 1 400 €) permettent de réduire la charge et donc d'augmenter le d'autant le résultat de l'exercice.

Deuxième mission

Question 3

5.3	Comptabiliser les opérations nécessaires d'après les informations figurant sur ce document.
------------	--

- Traitement à l'inventaire d'une dette en devises

31/12/2020

4762	Différence de conversion actif - Augmentation des dettes		250,00	
40113		Fournisseurs		250,00
	Enregistrement de la perte latente sur dettes fournisseurs. Dette lors de la facturation => 5 000,00 * 0,15 = 750,00 € Dette lors de l'inventaire => 5 000,00 * 0,20 = 1 000,00 €			

31/12/2020

6815	Dotations aux provisions d'exploitation		250,00	
1515		Provisions pour perte de change		250,00
	Enregistrement de la dépréciation pour perte de change potentielle.			

- Location d'un matériel de bureau

31/12/2020

486	Charges constatées d'avance		100,00	
6122		Redevance de crédit-bail mobilier		100,00
	Constatation de la charge constatée d'avance => 150,00 * 2/3 = 100,00			

- Facture à établir pour la mairie de Pujols

31/12/2020

4181	Clients - Factures à établir		2 750,00	
707		Ventes de marchandises		2 500,00
44587		TVA sur factures à établir		250,00
	Enregistrement de produits à recevoir sur facture de vente.			

Question 4

5.4

Pour chacune de ces opérations, indiquer et justifier leur impact sur le résultat de l'exercice 2020.

- Impact sur le résultat de la dépréciation pour perte de change potentielle

La perte de change liée à la variation du taux de change a pour conséquence de diminuer le résultat de 250,00 €.

Ici c'est le principe de prudence qui s'applique.

- Impact sur le résultat de la constatation de la charge constatée d'avance

L'ajustement du compte 612 pour neutraliser les charges des mois de janvier et février 2021 a pour conséquence d'augmenter le résultat de 100,00 €.

Ici c'est le principe de l'indépendance des exercices qui s'applique.

- Impact sur le résultat de l'enregistrement de produits à recevoir sur facture de vente.

L'enregistrement de la vente réelle de décembre 2020 (livraison sur l'exercice) a pour conséquence d'augmenter le résultat de 2 500,00 €.

Ici également c'est le principe de l'indépendance des exercices qui s'applique.